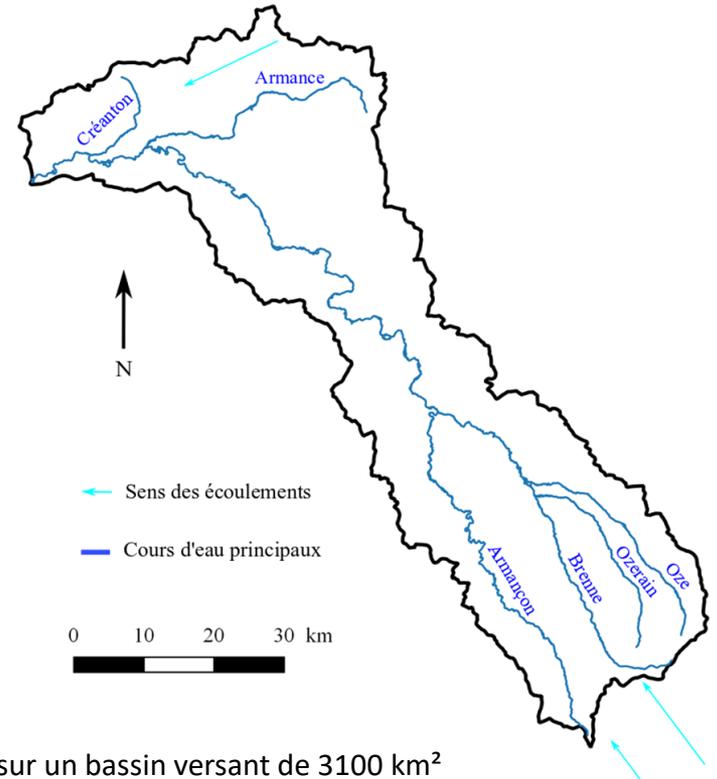




La démarche de réduction de la vulnérabilité face aux inondations

L'exemple du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

L'Armançon : une rivière en tête du bassin versant de la Seine



Le bassin versant de l'Armançon c'est plus de 500 km de cours d'eau principaux sur un bassin versant de 3100 km²

Création en 2016 suite à la dissolution de 3 syndicats (Brumance-Créanton/Armanche/Armançon), réunit 267 communes dans 14 EPCI.

Compétences et missions :

GEMAPI (article L211-7 C.E.)

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° La défense contre les inondations,
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Autres missions

- 1) Le suivi et la mise en œuvre du **S.A.G.E.**,
- 2) La sensibilisation, l'information et la communication dans le domaine de l'eau à l'échelle du BV,
- 3) L'animation d'outils contractuels territoriaux à l'échelle du BV (**CTEC**) : élaboration, animation, suivi et évaluation,
- 4) Porteur d'un **PAPI** (Programme d'Actions de Prévention des Inondations, intégré à la GEMAPI),
- 5) Elaboration du **PTGE** Serein-Armançon,
- 6) Animation **Natura 2000**.



L'aléa inondation sur le bassin versant de l'Armançon



3 types d'inondation :

- Débordement (majoritaire)
- Ruissellement
- Remontée de nappe



Cinétique : 90 % de crues hivernales ;

Précipitation de longue durée = crue généralisée

Précipitation de forte intensité = crue localisée



Mémoire du risque plutôt importante.

Principales inondations survenues :

- janvier 1910
- avril 1998
- mars 2001
- mai 2013
- janvier 2018



Carte des temps de transfert de crue sur le BV de l'Armançon

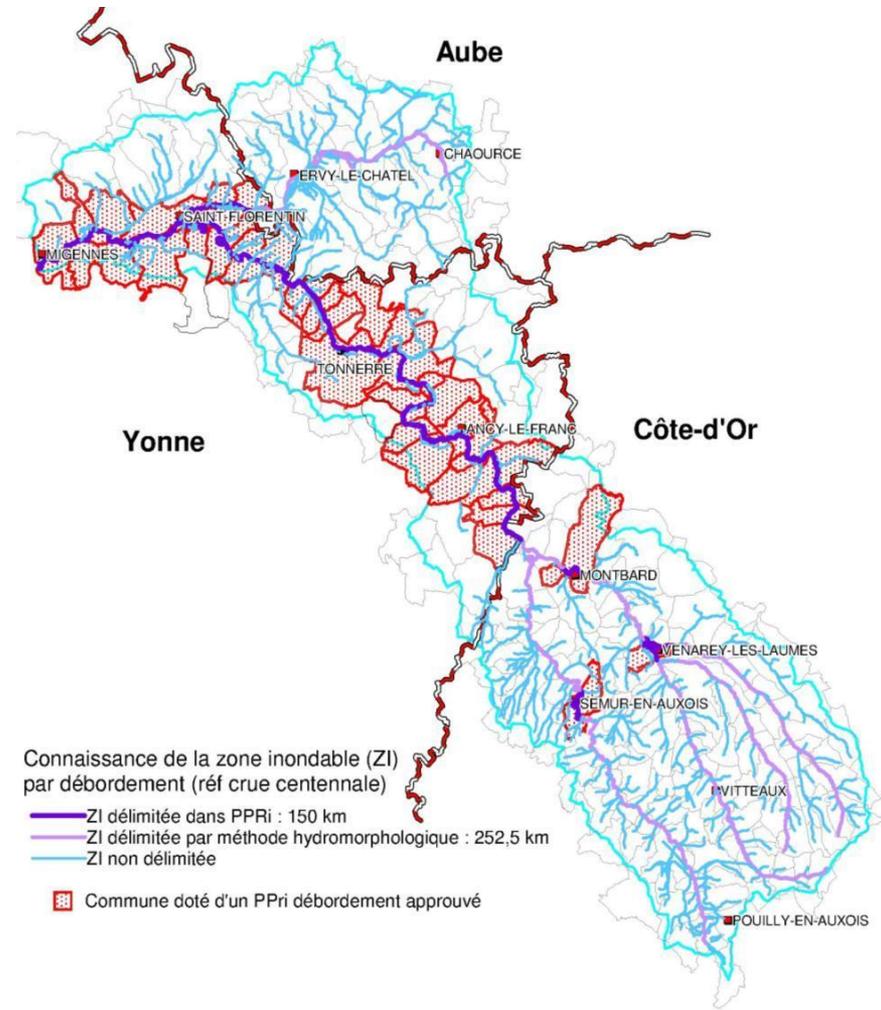
La vulnérabilité du bassin versant de l'Armançon

Les bâtis en zone inondables (AZI Hydratec 2007) :

- Habitations (*étude Asconit, 2006 non exhaustif*)
 - 600 dans l'Yonne
 - 380 en Côte-d'Or

- Entreprises (*ZI +50 m, Botella 2018*)
 - 17 (de plus 20 salariés)
 - 198 (1 à 20 salariés)
 - 672 (0 salariés)

- Établissements publics (*ZI +50 m, Botella 2018*)
 - 21 usines de traitement des eaux
 - 13 administrations
 - 10 établissements scolaires
 - 5 établissements de santé
 - 4 casernes de pompiers
 - 2 gendarmeries
 - 5 campings



Une démarche qui complète un programme d'actions : Avenant au PAPI 2022-2024

Sensibilisation : animations scolaires, pose de repères de crues, création de supports,

Connaissance du risque : modélisation hydraulique (ZIP/ZICH), étude sur la vulnérabilité des réseaux

Gestion de crise : formation élus, appui à la rédaction de PCS/DICRIM, exercice de gestion de crise

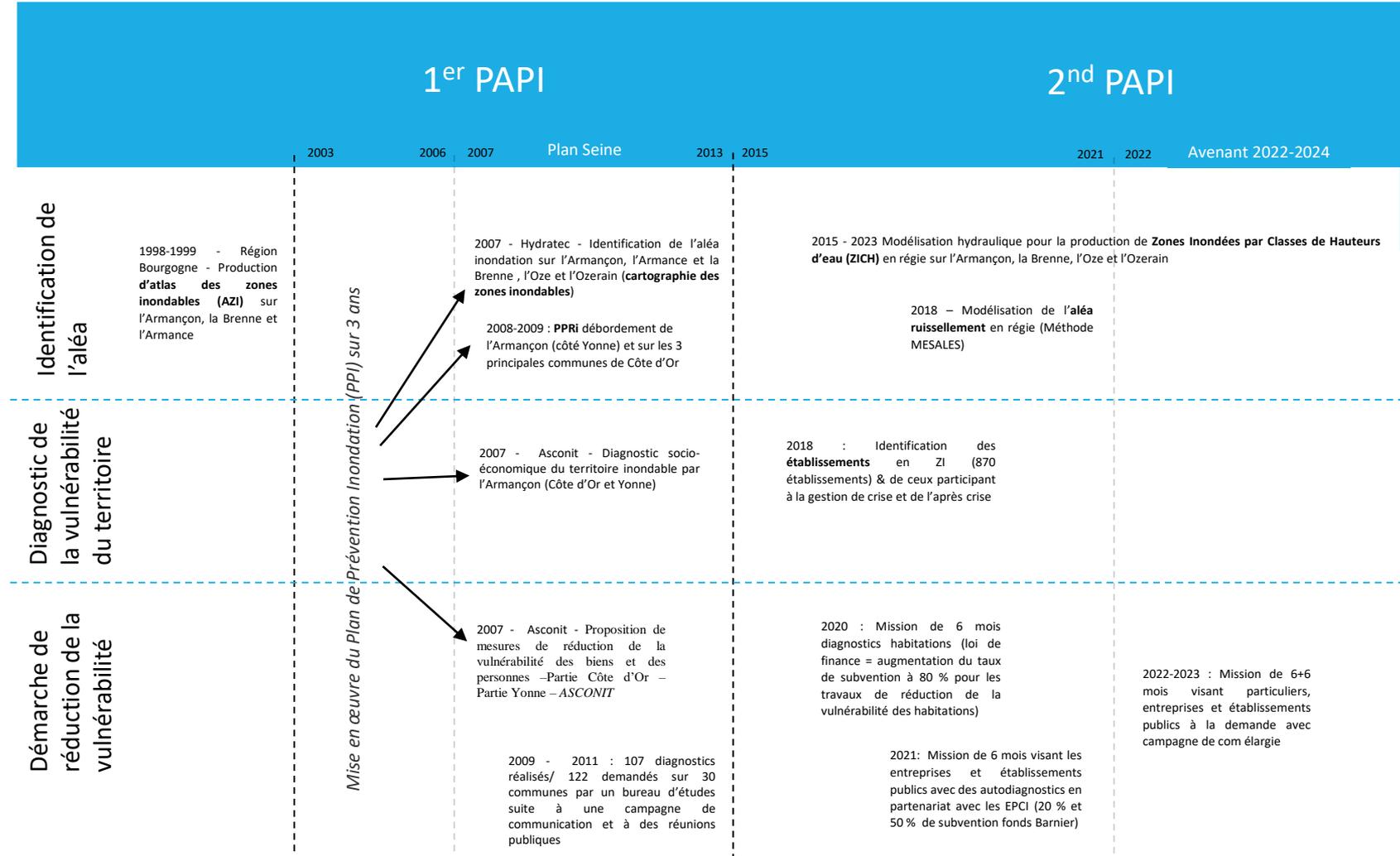
Réduction de l'aléa : préservation et restauration de ZEC, limiter le ruissellement par des aménagements d'hydraulique douce, restauration hydromorphologique

Réduction de la vulnérabilité : **diagnostics de vulnérabilité des bâtis**, intégration de l'aléa dans les documents d'urbanisme

Historique de la démarche de réduction de la vulnérabilité

1^{er} PAPI

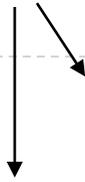
2nd PAPI



Identification de l'aléa

1998-1999 - Région Bourgogne - Production d'**atlas des zones inondables (AZI)** sur l'Armançon, la Brenne et l'Armance

Mise en œuvre du Plan de Prévention Inondation (PPI) sur 3 ans



2007 - Hydratec - Identification de l'aléa inondation sur l'Armançon, l'Armance et la Brenne , l'Oze et l'Ozerain (**cartographie des zones inondables**)

2008-2009 : **PPRi** débordement de l'Armançon (côté Yonne) et sur les 3 principales communes de Côte d'Or

2018 – Modélisation de l'**aléa ruissellement** en régie (Méthode MESALES)

2015 - 2023 Modélisation hydraulique pour la production de **Zones Inondées par Classes de Hauteurs d'eau (ZICH)** en régie sur l'Armançon, la Brenne, l'Oze et l'Ozerain

2003

2006

2007

Plan Seine

2013

2015

2021

2022

Avenant 2022-2024

1^{er} PAPI

2nd PAPI

Diagnostic de la vulnérabilité du territoire

Mise en œuvre du Plan de Prévention Inondation (PPI) sur 3 ans



2007 - Asconit - Diagnostic socio-économique du territoire inondable par l'Armançon (Côte d'Or et Yonne)

2018 : Identification des **établissements** en ZI (870 établissements) & de ceux participant à la gestion de crise et de l'après crise

2003

2006

2007

Plan Seine

2013

2015

2021

2022

Avenant 2022-2024

1^{er} PAPI
2nd PAPI

Démarche de réduction de la vulnérabilité

Mise en œuvre du Plan de Prévention Inondation (PPI) sur 3 ans



2007 - Asconit - Proposition de mesures de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes –Partie Côte d’Or –
Partie Yonne – *ASCONIT*

- 2009 - 2011 : 107 diagnostics réalisés/ 122 demandés sur 30 communes par un bureau d'études suite à une campagne de communication et à des réunions publiques
- 2020 : Mission de 6 mois diagnostics habitations (loi de finance = augmentation du taux de subvention à 80 % pour les travaux de réduction de la vulnérabilité des habitations)
- 2021: Mission de 6 mois visant les entreprises et établissements publics avec des autodiagnostic en partenariat avec les EPCI (20 % et 50 % de subvention fonds Barnier)
- 2022-2023 : Mission de 6+6 mois visant particuliers, entreprises et établissements publics à la demande avec campagne de com élargie

2003

2006

2007

Plan Seine

2013

2015

2021

2022

Avenant 2022-2024

1^{er} PAPI

2nd PAPI

Démarche de réduction de la vulnérabilité : en quoi cela consiste ?

Les étapes:

- Faire connaître la démarche
- Réalisation des diagnostics
- Suivi des bénéficiaires

Quelle(s)
diffusion(s) ?

Quel
format ?

Jusqu'où
accompagner ?



Objectif : le passage aux travaux

Faire connaître la démarche : Quelle(s) diffusion(s) ?



Globale

Avantage : Pas de filtre (tout aléa), sensibilisation

Inconvénient : Priorisation à faire si trop de demandes, non éligibilité aux aides pour certains

Ciblée

Avantage : Tri des bénéficiaires (les plus susceptible de faire des travaux par la suite)

Inconvénient : Pas adapté à tout les aléas, travail supplémentaire de sélection



Faire connaître la démarche : Ciblage ?

Communes couverte par un PPRI

- Avantage : Éligibilité fonds Barnier (établissements publics)
- Inconvénient : zones non couvertes concernées par l'aléa

Uniquement les bâtis en zones inondables

- Avantage : Restrictif, 100 % des bâtis diagnostiqués concernés
- Inconvénient : uniquement aléa débordement

Communes à fort enjeu

- Avantage : Moins d'acteurs à mobiliser, regroupement des diagnostics
- Inconvénient : Décision politique

Faire connaître la démarche : Les relais ?

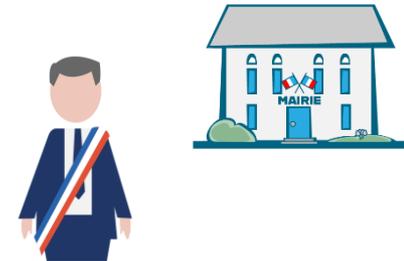


Les EPCI (Communauté de communes et Communauté d'agglomération)

- Avantage : Crédibilité de la démarche, organisation de réunions d'information
- Inconvénient : Acteurs déjà fortement sollicités, échelle supra

Les Communes (maire, responsable PCS)

- Proximité, bonne connaissance du terrain



Associations et chambres de développement économique

- Pour les entreprises



Faire connaître la démarche : Les moyens de communication

Les supports

- Plaquettes d'information
- Article de presse
- Site internet et réseau sociaux
- Moyens de diffusion des communes (application, bulletin municipal)
- Courrier, Mail



Contact direct

- Porte à porte
- Lettre
- Mail
- Appel téléphonique

Réalisation des diagnostics : quel format ?

Les objectifs du diagnostic :

- Identifier et caractériser les points de vulnérabilité aux inondations du bâtiment considéré au regard d'un scénario donné
- Proposer des mesures de réduction de sa vulnérabilité aux inondations
- Informer et faire de la prévention auprès des bénéficiaires
- Faire bénéficier de la subvention au fonds FPRNM (fonds Barnier)

Réalisation des diagnostics : la trame terrain

Les éléments à relever :



- Informations générales
- Relevés topographiques
- Photos (contexte et inondations survenues)
- Vulnérabilités (humaine, structurelle, réseaux, économique, etc.)

Réalisation des diagnostics : le rapport

Le contenu du rapport (à valider avec les services instructeurs : DDT)

- Les éléments relevés
- Définition de l'aléa considéré / du scénario
- Analyse des vulnérabilités au regard de ce scénario
- Propositions de mesures de réduction de cette vulnérabilité (travaux et organisationnelles)
- La mise en œuvre de ces mesures (la démarche de demande de subvention)



Suivi des bénéficiaires : Jusqu'où les accompagner après l'envoi du rapport

- Aides au montage du dossier de demande de subvention, peut être combiné avec d'autres subventions ?
- Contact en DDT
- Éléments de chiffrage (que représente le coût des aménagements préconisés ?)
- Quels corps de métier peut réaliser les travaux préconisés ?

Une fois l'ensemble de ces étapes identifiées, comment les mettre en œuvre ?

Besoin d'un temps plein sur cette action :

- Sollicitation d'un bureau d'études ? →
- Recrutement en régie ?
- Autodiagnostic ?

Possible mais peu intéressant car la visite de terrain complémentaire est obligatoire (relevé topo, explication et visite complète du bâti)

Possible mission ponctuelle pour la réalisation des diagnostics mais besoin de compléter par un **suivi sur le long terme des bénéficiaires**.

Moins de contrôle sur la réalisation des diagnostics, perte de connaissance « terrain », etc..



Profil recherché mi-technique **mi-commercial**, des compétences en bâtiment appréciées mais pas nécessaire car les mesures préconisées sont simples (besoin de s'informer).

Des spécificités à prévoir sur les horaires de travail : contact des bénéficiaires hors horaires de bureau.

Quel bilan des missions réalisées au SMBVA ?

Appel à un bureau d'études

- 2009 - 2011 : 107 diagnostics habitations suite à une campagne de communication et à des réunions publiques



« 90% des sondés s'estiment satisfaits du diagnostic mais ne réaliseront pas pour autant les mesures préconisées » - Rapport GINGER bilan de la mission vulnérabilité – 2011

Mission en régie

- 2020 – 6 mois : Diagnostics habitations, création de supports de communication



50 diagnostics réalisés -> 2 passages aux travaux (36 545 euros / 150 000 euros d'objectif)

- 2021 – 6 mois : Diagnostics entreprises et établissements publics, stratégie orientée vers le partenariat avec les Communautés de communes



20 diagnostics réalisés * -> 0 passage aux travaux
(* dont 6 diagnostics habitation)
530 courriers envoyés (ciblage strict PPRI), 22 retours, 17 présences en réunion

- 2022-2023 : Mission de 6 mois visant particuliers, entreprises et établissements publics à la demande avec campagne de communication élargie



Relance de l'ensemble des bénéficiaires de 2020 et 2021 ;
Nouveaux diagnostics : 15 particuliers, 3 entreprises, et 1 bâtiment mixte -> 3 passages aux travaux ;
46 dossiers en cours (en recherche d'artisan, constitution de dossier de demande de subvention, pas disponibles pour le moment, etc..)

- 2023 : Nouvelle mission de 6 mois qui vise à assurer la continuité avec la précédente (suivi des bénéficiaires et réalisation de nouveaux diagnostics)

Un point de blocage : le passage aux travaux

➤ Freins à la mise en œuvre des recommandations

- Absence de conscience du risque et méconnaissance sur le phénomène ;
- Déresponsabilisation à l'échelle individuelle, attente de solution de la part de la commune (entretien cours d'eau / gestion des ouvrages) ;
- Difficulté économique: subvention au fonds Barnier = 20 % pour les entreprises, 50% pour les établissements publics et 80 % pour les habitations/bien mixtes
- Accompagnement : défaut de compréhension du diagnostic et des mesures recommandées, manque d'informations sur les artisans à contacter (corps de métier, entreprises, disponibilité), sur les prix (devis, valeur vénale du bien, reste à charge), sur les démarches à effectuer (lesquelles, dans quel ordre, interlocuteur(s)), sur la mise en œuvre effective (lien avec la gestion de crise)

➤ Facteurs de mise en œuvre

- Mimétisme (voisinage) et bouche-à-oreille
- Facilité de constitution du dossier de demande de subvention, instruction et paiement rapides
- Adaptation des mesures recommandées aux situations individuelles (type d'inondation, bâti, etc.)

Les enseignements que l'on peut en tirer

- Démarche sur le long terme, qui nécessite un accompagnement individualisé et permanent (en fonction de la disponibilité des bénéficiaires, des communes, des artisans etc.) et un interlocuteur unique ;
- Privilégier une approche au plus près des potentiels bénéficiaires (niveau communal idéal) et partir du vécu (personnes déjà inondées) plutôt que des zonages ;
- Travailler sur la connaissance et la conscience du risque ;

Des questions ?

Nous contacter :

Joseph NICOLAS - Animateur du Programme
d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)
03.86.55.97.02 / 06.01.72.32.06
papi@bassin-armancon.fr

Quentin LE GUEN - Chargé de mission réduction de la
vulnérabilité aux inondations
07.48.13.83.35
diag.inond@bassin-armancon.fr